

SORTIR DE LA DÉLINQUANCE

Marwan Mohammed

Réseau Canopé | « Idées économiques et sociales »

2015/3 N° 181 | pages 48 à 52

ISSN 2257-5111

ISBN 9782240037985

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2015-3-page-48.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Réseau Canopé.

© Réseau Canopé. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Sortir de la délinquance

Tous les délinquants ne sont pas des récidivistes en puissance, contrairement à ce que laisse trop souvent croire le discours médiatique ou politique. La notion de « désistance », proposée par les chercheurs américains, permet d'analyser la sortie de la délinquance. Qui sont les individus qui sortent de la délinquance ? Quel type d'actes ont-ils commis ? Quels sont les facteurs favorisant la réinsertion professionnelle et sociale des délinquants ?

Marwan Mohammed,
chargé de recherche
au CNRS,
Centre Maurice
Halbwachs-ERIS

Cela fait maintenant plusieurs années que, dans certains milieux académique et judiciaire, la notion de « désistance » (en anglais, *desistance*) a fait son apparition. Forcée aux États-Unis, elle peut être traduite de deux manières aujourd'hui. D'une part, dans le sens de « sortie de délinquance », approche que nous privilégions et qui renvoie à des changements durables dans la vie des individus. D'autre part, dans le sens de « non-récidive », prisme qui se focalise sur le repérage pénal des individus, car la récidive se mesure à partir du casier judiciaire. La première perspective interroge les sorties concrètes de la délinquance, alors que la seconde questionne les sorties concrètes des radars judiciaires. D'une part, on s'inscrit dans une analyse globale des expériences, des mobilités et des transitions biographiques, qui ne se focalise ni sur le repérage pénal ni sur le comportement psychique des sujets en question (même si ces aspects sont pris en compte) ; d'autre part, on se situe davantage dans un paradigme de gestion des risques qui, sans négliger l'environnement social global, part du postulat que les motivations individuelles, la dimension mentale, mais également l'action des agences pénales, surdéterminent la réussite ou non du parcours de désistance. La première approche est avant tout développée par la sociologie, l'anthropologie et un courant critique de la psychologie sociale ; la seconde est privilégiée par les sciences du comportement et les juristes. À ce schéma global répondent évidemment quelques contre-exemples qui viennent rappeler que la chose est plus complexe.

Questionnement tardif d'un phénomène ancien

Dans l'espace francophone et notamment en France, cette thématique émerge à peine [1, 2] : elle est portée d'un côté par une juriste, de l'autre, par un sociologue – l'auteur de ces lignes –, qui se sont attelés, pour le moment, à rendre visible et faire découvrir ce champ de recherche et à publier des analyses pouvant éclairer le cas français. Pourquoi si tardivement ? Depuis le début des années 1980, la sécurité des biens et des personnes est devenue une préoccupation publique majeure et un risque social omniprésent sur nos écrans. La médiatisation des faits divers est massive, la production discursive et pénale a atteint des niveaux inédits ces deux dernières décennies, sans parler de la production académique ou de celle d'experts en tout genre. L'époque est au durcissement, à la privatisation et à la technicisation de la lutte contre la délinquance, notamment ses formes les plus visibles et les plus exposées. Trois questions récurrentes obsèdent l'ensemble des acteurs : quelle est l'ampleur de la délinquance ? Qui sont et d'où viennent ceux qui commettent ces infractions ? Comment la combattre efficacement ? Ces dernières années, l'accent a été mis sur la récidive, c'est-à-dire la persistance d'un certain nombre d'individus dans un style de vie transgressif. Cette focalisation sur le « risque » criminel, au travers de ce mouvement global de durcissement pénal et d'accroissement de la population carcérale, devrait pourtant nous amener à nous interroger davantage, et surtout autrement, sur le devenir à long terme des délinquants.

Même si cela n'a pas toujours été le cas, l'idée selon laquelle les « carrières délinquantes » ne seraient qu'une étape biographique fait désormais l'objet d'un certain consensus scientifique, sans que l'on sache vraiment pourquoi et comment les individus concernés s'en éloignent. Comment une question, au fond si logique, a-t-elle pu être négligée aussi longtemps ? Les sorties de délinquance, ainsi que la « prévention de la récidive », cause nationale en France depuis la victoire de François Hollande et l'arrivée de Christiane Taubira à la Chancellerie, mobilisent de près ou de loin des dizaines de milliers d'agents de la Protection judiciaire de la jeunesse, de l'administration pénitentiaire en particulier, les conseillers de probation et d'insertion, les magistrats, les éducateurs spécialisés, sans parler des agents du ministère de l'Intérieur, des collectivités territoriales ou des acteurs du monde associatif.

Cette occultation renvoie d'abord selon moi aux priorités que se sont assignées le monde politique et les sciences dont l'objet est l'étude du crime. Celles-ci se sont au départ focalisées sur l'enrôlement et le passage à l'acte, puis, au travers du thème de la récidive, sur la persistance, avant de questionner la production de la norme pénale ou la réaction sociale [3]. Les sciences du crime ont attendu plus d'un siècle – du milieu du XIX^e siècle à celui du XX^e – pour se questionner sur les sorties de délinquance. Les priorités académiques et politiques, souvent indexées aux inquiétudes publiques, se sont toujours fixées sur le passage à l'acte et la récidive. Au milieu du siècle dernier, un couple de criminologues nord-américains, Sheldon et Eleanor Glueck, ont mené une étude longitudinale comparant les trajectoires de 500 délinquants et 500 non-délinquants de Boston [4]. Cette recherche, qui visait à comprendre les engagements et la persistance dans des carrières délinquantes, a involontairement posé les bases d'un nouveau champ de recherche sur les sorties de délinquance. Involontairement, car c'est la découverte d'un résultat inattendu – la mise à distance des conduites criminelles d'une grande partie des enquêtés – qui a rendu visible ce phénomène.

Pour autant, la représentation de « carrières délinquantes » sans fin a continué d'animer les esprits. La connaissance des publics délinquants reposait quasi exclusivement (c'est en partie toujours d'actualité) sur l'observation des flux (étude d'une population délinquante à un moment t), aux dépens d'une observation des parcours dans le temps long. Howard Becker écrivait ainsi en 1963 que « l'étape

finale de la carrière d'un délinquant est son entrée dans un groupe organisé » [5, p. 37], alors que plus récemment, Gove a soutenu l'idée – excessive mais révélatrice – que « toutes les perspectives théoriques [théorie de l'étiquetage, théorie du conflit, association différentielle, théorie du contrôle et théorie de la tension] postulent, implicitement ou explicitement, que les comportements déviants constituent un processus qui va en s'amplifiant et qui mène à plus de déviance plus grave » [6].

L'intérêt pour les sorties de délinquance n'émerge réellement qu'à partir de la décennie 1970 grâce à l'exploitation de nouvelles recherches longitudinales, à l'instar de la *Cambridge Study in Delinquent Development*. Initiée en 1961, lorsque les sujets de l'enquête avaient huit ans, elle donna lieu une décennie plus tard à des résultats importants : elle confirmait notamment qu'une bonne partie des délinquants autodéclarés, et plus ou moins repérés par la justice, était passée à autre chose.

Ajoutons à cela que les sorties de délinquance se sont longtemps retrouvées coincées dans un angle mort : ni vraiment dans le champ de la déviance, ni dans celui plus vaste de l'intégration sociale. En France, et plus largement dans l'espace francophone, cette approche par les « sorties » a donné lieu à des travaux intéressants sur l'affranchissement des situations de marginalité (comme la toxicodépendance [7]) et sur les désengagements du militantisme [8], mais globalement, le « délinquant » intéresse peu lorsqu'il retourne à une certaine conformité sociale, ou du moins lorsqu'il cesse d'être visible. Peut-être que cette myopie n'est pas sans rapport avec les logiques de problématisation en sciences humaines, qui priorisent l'étude de « l'adoption » de comportements sociaux plutôt que leur renoncement, les engagements plutôt que les désistements.

Quelle sortie, de quelle délinquance ?

Comme tout objet de recherche, la première tâche à effectuer est celle de la définition et de la délimitation. Étudier les sorties de délinquance implique de dire et de choisir ce qu'est une « sortie » et quel type de « délinquance » est ciblé. La loi régit tant d'aspects de nos vies, qu'il paraît peu probable d'en mener une sans enfreindre, même ponctuellement, les nombreux textes en question. Sans opérer de sélection, il serait impossible au monde judiciaire de fonctionner. Les chaînes infrapénales et pénales de contrôle social

et de repérage opèrent un tri, les chercheurs aussi. Or, sur ces différents aspects, force est de constater que la majorité des enquêtes traite de la délinquance la plus massivement enregistrée, c'est-à-dire essentiellement une délinquance de voie publique, commise, selon les repérages institutionnels, par des hommes situés en bas de l'échelle sociale. Une orientation qui a pour effet d'en ignorer d'autres formes, comme la délinquance des élites sociales, économiques et politiques.

Comment caractériser les sorties de délinquance ? Faut-il privilégier un « état d'abstinence » ou une tendance à la décroissance significative des délits ? Faut-il mesurer les sorties à partir des données administratives en se fiant aux pratiques de ciblage social du monde pénal, ou bien partir des déclarations et des récits des enquêtés eux-mêmes ? Et comment intégrer l'idée de réversibilité des parcours ? Définitions et méthodes sont intrinsèquement liées et aucun consensus ne se dégage dans les milieux académiques sur ces deux points. Les actes et les individus pouvant être concernés par un tel questionnement ont toutefois amené les chercheurs à se focaliser sur les « carrières délinquantes » en reléguant par exemple ce qui est considéré comme des formes initiatiques de transgression ou bien les individus qui disparaissent des radars judiciaires aussi vite qu'ils n'y étaient apparus [9].

En revanche, de réels désaccords existent sur la prise en compte du rapport des individus à leurs délits. La désistance est-elle caractérisée par une diminution ou par la disparition des délits ? Pour certains, sans abstinence, point de désistance, alors que d'autres chercheurs se « satisfont » d'une décroissance de la gravité et de la fréquence. Le rapport au temps est également fortement questionné : combien d'années sans comportement transgressif faut-il considérer pour pouvoir affirmer que l'arrêt de la délinquance est réel [10] ? Un ancien dealer, qui a décidé de s'insérer professionnellement en laissant tomber son ancienne activité, mais qui est condamné à un délit routier, est-il désistant alors qu'il est récidiviste ? Peut-on parler de désistance pour un ancien multirécidiviste qui, trois années après sa dernière mise en cause par la police, déclare être « passé à autre chose » mais se dispute avec des policiers de la BAC, avec lesquels les tensions étaient fréquentes, lorsque ces derniers décident de l'interpeller pour outrage ?

Dans un article récent, Lila Kazemian et David Farrington listent un certain nombre de critères

retenus pour analyser les sorties de délinquance par les principaux chercheurs qui publient sur la question depuis plusieurs décennies [11]. Ce tableau assez représentatif met en lumière la centralité des conceptions qui reposent sur les identifications pénales des parcours délinquants et donc sur le critère de la condamnation comme point de repère. Ils s'inscrivent de la sorte dans un cadre d'analyse qui est d'abord celui de la prévention de la récidive. L'autre tendance part de la subjectivité des acteurs pour appréhender la désistance. Il n'est pas question ici de se limiter à la parole des acteurs, mais la question du sens de leur vie, du sens de leurs actes et de leurs temporalités biographiques est essentielle pour saisir la désistance comme expérience personnelle. Les différentes approches se rejoignent toutefois sur la nécessité d'observer la désistance dans le temps, et de considérer sa dimension processuelle. La difficulté qui se pose, notamment pour ceux qui utilisent des bases de données quantitatives, sera de fixer des seuils temporels. Ceux-ci comportent une part d'arbitraire et selon les chercheurs, la période considérée sans commettre de délit – pour les partisans d'une approche désistance/abstinence – ou en réduisant radicalement leur fréquence et leur gravité – par un alignement sur les taux d'infraction moyens étant donné que l'opposition délinquants/« honnêtes citoyens » ne permet pas de penser correctement la réalité sociale – s'étend de deux à dix ans.

Pluralité des parcours de sortie de délinquance

Une fois que l'on s'intéresse aux individus et à leurs expériences, il faut alors appréhender la pluralité des histoires et mécanismes de sortie de délinquance. Les sorties de délinquance disent tout d'abord quelque chose des entrées. Selon la classification proposée par un magistrat, Denis Salas, on peut distinguer des conduites transgressives « initiatiques », liées à l'entrée dans l'adolescence et à son cortège d'apprentissage de soi, des limites et d'expérimentations, et la délinquance « d'exclusion » qui s'enracine dans un contexte social disqualifié, marqué par l'échec scolaire, générateur de frustrations et d'une volonté de se construire un statut social hors des sentiers légitimes. La délinquance a alors une puissante fonction de compensation. Enfin, les formes « pathologiques » de délinquance concernent des cas individuels et familiaux plus



« lourds » pouvant révéler des problèmes de santé mentale, de grande marginalité, de déstructuration familiale, de dépendance aux psychotropes, etc. Les sorties de délinquance se dessinent à partir de ces schémas initiaux.

Toutefois, dans de nombreuses recherches, il est possible de repérer un certain nombre de processus favorables à la désistance. Le premier facteur explicatif étant l'âge. Nous savons qu'hormis les jeunes souffrant de troubles spécifiques, les conduites transgressives s'affirment à la préadolescence, s'intensifient ensuite pour atteindre un pic vers 15-17 ans (selon les territoires nationaux), se maintiennent à un niveau élevé jusqu'au tournant de la vingtaine avant de décroître. De nombreux individus s'éloignent de la délinquance sous l'effet de la maturation, de l'adoption de nouveaux rôles sociaux, de la sortie de l'adolescence, etc. Au regard de la littérature académique, il apparaît nettement que la grande majorité des délinquants se désiste avant le tournant de la trentaine. Ce lien entre âge et sortie de carrière délinquante est solidement établi et le débat porte davantage sur les modalités, le séquençage et les inégalités de maturation. Dans une recherche récente qui a porté sur le devenir des jeunes qui participaient aux bandes de jeunes, j'ai interrogé 57 anciens membres des bandes, âgés de 23 à 39 ans. Au terme de l'analyse, j'ai pointé le fait que quitter la bande, et plus largement la rue, est un processus compliqué, lent et progressif, qui passe la plupart du temps par une distanciation progressive par tâtonnements. La plupart des enquêtés sont passés par trois étapes : la *conscientisation*, qui est « l'étape initiale d'incorporation, d'acceptation et d'expression de projection d'un soi hors bande, plus conforme aux attentes sociales » ; le processus s'accompagne donc d'une revalorisation des valeurs jadis déniées. La *mobilisation*, ou bien phase d'initiative, est la « mise en acte des nouvelles résolutions personnelles ». Les jeunes prennent alors le risque de sortir d'un univers de référence structurant, qu'ils connaissent, qui les rassure, dans lequel ils sont reconnus pour se diriger vers des expérimentations ou des mondes sociaux saturés d'incertitudes. C'est une période essentielle, fragile et réversible, sur laquelle ils ont le moins de prise. C'est aussi une étape ambivalente en raison des hésitations qu'une telle transition provoque. Enfin, la *pérennisation* se caractérise par l'adoption d'un nouveau système d'attitudes, de vie, d'un nouveau

régime normatif, d'une autre manière d'envisager les relations sociales. C'est l'identité sociale des sujets qui bouge en profondeur et leur permet de développer un nouveau rapport à soi, à autrui et à l'avenir.

Il n'y a pas une expérience, un motif, un ressort univoque, qui expliquent les sorties de délinquance. Celles-ci sont la plupart du temps multifactorielles, ce qui n'empêche pas qu'un processus dynamise ces transitions biographiques, à l'image d'un train composé de plusieurs wagons mais tiré malgré tout par une locomotive. Cette locomotive peut être le travail, une formation, une expérience conjugale, la maternité ou la paternité, la religion, un projet artistique ou humanitaire... Les stimulants sont nombreux, mais n'ont pas la même influence dans le temps. Dans nos sociétés salariales, l'occupation d'un emploi stable et satisfaisant est essentielle à la pérennisation de la désistance. Sortir d'une carrière délinquante s'effectue au regard d'un double mouvement, d'une dialectique entre l'usure (pression judiciaire, peines familiales, coûts psychologiques, humains, financiers, etc.) que provoquent de telles conduites et l'ouverture sociale, c'est-à-dire la possibilité de se projeter vers un statut social acceptable. Enfin, certains freins retardent ou remettent en question les volontés de « passer à autre chose » : la dépendance aux psychotropes, des problèmes de santé mentale, une vulnérabilité sociale avancée, l'absence de soutien familial ou institutionnel, des dettes, etc.

Bibliographie

- [1] **MOHAMMED M. (DIR.)**, *Les Sorties de délinquance : théories, méthodes, enquêtes*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2012.
- [2] **MBANZOULOU P., HERZOG-EVANS M., COURTINE S. (DIR.)**, *Insertion et désistance des personnes placées sous main de justice*, Paris, L'Harmattan, 2012.
- [3] **MUCCHIELLI L.**, *Sociologie de la délinquance*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus », 2014.
- [4] **GLUECK S., GLUECK E. T.**, *Unraveling Juvenile Delinquency*, New York, Commonwealth Fund, 1950.
- [5] **BECKER H.**, *Outsiders*, The Free Press, New York, 1963.
- [6] **GOVE W.**, "The Effect of Age and Gender on Deviant Behavior: A Biopsychosocial Perspective", in **ROSSI A. S. (DIR.)**, *Gender and the Life Course*, New York, Aldine, 1985, p. 115-144.
- [7] **CASTEL R. (DIR.)**, *Les Sorties de toxicomanies*, Fribourg, éditions universitaires de Fribourg, 1998.
- [8] **FILLIEULE O. (DIR.)**, *Devenirs militants. Approche sociologique du désengagement*, Paris, Belin, 2004.
- [9] **LAUB J. H., SAMPSON R. J.**, "Understanding Desistance from Crime", in **TONRY M. (ED.)**, *Crime and Justice*, Chicago, University of Chicago Press, 2001, vol. 28, p. 1-69.
- [10] **MARUNA S.**, "Making Good: How Ex-Convicts Reform and Rebuild their Lives", Washington D.C., American Psychological Association, 2001.
- [11] **KAZEMIAN L., FARRINGTON D. P.**, « Recherches sur les sorties de la délinquance : quelques limites et questions non résolues », in **MOHAMMED M. (DIR.)**, *op. cit.*, p. 61-86.